Sénart, Ville nouvelle

Sénart est la dernière-née des villes nouvelles contemporaines franciliennes décidées par l'Etat au tournant des années 1960 et 1970.

. Le contexte

En pleine période de reconstruction d'après-guerre, de boom démographique, d'exode rurale et de flux de populations dans les métropoles, l'Etat décide de créer 9 villes nouvelles en périphérie des métropoles dans l'objectif d'organiser le développement de leurs banlieues, de résoudre les problématiques de logements insalubres et de transports saturés.

- Au Nord, Villeneuve d'Ascq, décidée en 1969 à côté de Lille
- Près de Lyon, L'Isle-d'Abeau (1972)
- Près de Rouen, Vaudreuil devenu Val-de-Reuil (1972)
- Près de Marseille, Etang de Berre (1973)

5 Villes nouvelles sont programmées en 1965 tout autour de Paris :

- Au nord, Cergy-Pontoise (1969)
- Au sud, Evry (1969)
- A l'Ouest, Saint-Quentin-en-Yvelines (1970)
- A l'Est, Marne-la-Vallée (1973)
- Au sud, Melun-Sénart (1973)

Ces villes nouvelles sont programmées pour offrir à la population non seulement des logements mais aussi des emplois locaux, des équipements publics et des commerces et devenir ainsi des pôles urbains d'envergure.

Naissance de la Ville nouvelle de Sénart

Le périmètre géographique de la Ville nouvelle a connu trois variations :

- Le premier projet prévu en 1965 s'appelle Tigery-Lieusaint. Mais ce premier projet ne convient pas aux élus locaux qui lui reprochent sa trop grande proximité avec Evry et l'isolement de la ville de Melun.
- Un deuxième projet voit le jour en **1969** avec un périmètre situé plus à l'Est qui inclut la ville de Melun, on l'appelle **Ville nouvelle de Melun-Sénart.** Il comprend 18 communes sur 17 000 hectares. La création est validée par arrêté du préfet de région du 13 décembre 1969.

L'établissement public d'aménagement de Melun-Sénart est créé en **1973** tandis que les 18 communes se regroupent en trois structures intercommunales : les **SCA** (syndicats communautaires d'aménagement).

- En 1983, le périmètre de la Ville nouvelle de Sénart est à nouveau remanié. Dans le contexte de la décentralisation, une nouvelle loi (loi Rocard du 13 juillet 1983) permet à certaines communes de quitter le périmètre de la Ville nouvelle. Melun et 8 autres communes quittent Sénart qui se concentre alors sur 10 communes qui se regroupent

Ces communes se regroupent dans 2 nouvelles structures intercommunales : les **Syndicats d'agglomération nouvelle**.

L'urbanisation

Entre 1974 et 2014 la **population** sénartaise en est multipliée par **quatre**. Les priorités de Sénart sont **le logement et l'emploi**.

Dès 1970, des **nouveaux quartiers** sont créés dans la continuité ou en périphérie des bourgs existants tels Plessis-le-Roi à Savigny-le-Temple.

Chaque quartier est doté d'équipements publics (écoles, gymnases, piscines, bibliothèques, écoles de musiques, maisons de quartiers, centres sociaux, centre de secours...), de commerces et d'espaces verts.

Dans les années 1970-80, on trouve le modèle des « équipements intégrés » tels la Maison de l'Enfance Désirée Clary à Savigny-le Temple qui accueille dans un même établissement plusieurs services de proximité (école, crèche, centre de loisirs, halte-garderie, centre de protection infantile)

Des **architectes** de renom sont mobilisés tel Jean Nouvel (Centre culturel La Coupole à Combs-la-Ville, 1986), Witold Zandfos (Centre culturel La Rotonde à Moissy-Cramayel, 1991).

Le parti pris d'aménagement de Melun-Sénart est dès le départ fondé sur la protection des grands espaces agricoles et naturels. La communication de la Ville nouvelle vente les atouts de cette « Ville verte » et son cadre de vie verdoyant.

. Développement de Sénart

A partir des années 1990, Sénart développe ses infrastructures pour favoriser le développement économique. La construction de **nouvelles gares sur la ligne RER D,** la mise en service de la **francilienne** et son raccordement à l'**A5** en 1995 permet le développement des **parcs d'activité** près des axes de communication.

A partir de **1986**, des études sur l'aménagement d'un espace central sont réalisées.

Un concours international d'architecture met en concurrence des architectes, urbanistes et paysagistes du monde entier pour la réalisation de cet espace.

En 1996, les plans d'aménagement de l'espace du Carré Sénart sont aboutis. La première pierre du centre commercial Carré Sénart, réalisé par l'architecte Paul Viguier est posée en 2000 et les premiers immeubles de bureau s'installent en 2005. Depuis, cette espace du Carré ne cesse de se développer avec récemment la construction d'un théâtre et d'une école d'ingénieur.

La vie à Sénart

Dès sa création, la ville nouvelle de Sénart revendique un certain « mode de ville » reposant sur un cadre de vie qui maintient une place importante aux espaces naturels. Les constructions d'immeubles sont limitées à 3 étages pour préserver des vues dégagées.

La vie associative y est riche et encouragée : associations de quartiers, copropriétés, associations culturelles, sportives.

Les habitants des premiers quartiers Ville nouvelle témoignent encore de la richesse du lien social créé par cette dynamique associative.

Aujourd'hui, plus de 300 associations interviennent à Savigny-le-Temple.

La construction progressive de la ville nouvelle de Sénart s'est voulue participative. Elle accordé une large place aux consultations d'habitants. De vastes campagnes d'écoute ont été menées, notamment en 1995 et en 2001 pour recueillir les ressentis des populations et leurs propositions.